

Ville de
Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr



DÉCISION DU MAIRE

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE CESSION AVEC LA COMPAGNIE
JAM.SHENANIGANS**

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;
VU l'arrêté du Maire n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur Julien TIMON en qualité de troisième Maire-Adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

CONSIDERANT la programmation culturelle du festival des Mascarets 2026,

Le Maire décide de signer une convention de cession avec la compagnie JAM,SHENANIGANS domiciliée Damstraat 142 – 1800 VILVOORDE (Belgique) pour une représentation du spectacle « Splash » en centre-ville le mercredi 8 juillet 2026 à l'occasion du Mascaret des enfants pour un montant de 3.906,10 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 26 décembre 2025

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation


Julien TIMON
